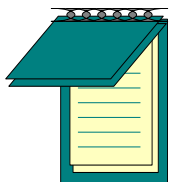


# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30/06/2017



## LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée **le 30 juin 2017** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : Mme Corinne EXBRAYAT qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE, M. GRANGEON Félix qui donne procuration à M. Laurent REYMOND, M. Didier NICOLAS qui donne procuration à Mme Josette JAMMES.

Excusé : M. Jean Marc SOULIER

Monsieur Julien SURREL a été élu secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

### **Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité ses délégués titulaires : Pierre BRESSELLE, Eliane MONTEIL, Denis SOULIER, Isabelle ROCHE, Laurent REYMOND.

Sont nommés délégués suppléants : Laurence DESSALCES, Jérôme ANDRÉ, Annie MAUTÉ.

### **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie.**

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à un groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ainsi que la fourniture des services d'efficacité énergétique qui y seront associés. Le Syndicat Départemental d'énergies de la Haute Loire assurera le mandat de membre pilote, coordonnateur du groupement de commande.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Evènements et célébrations.**

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'inscription des dépenses liées aux évènements et célébrations municipales au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

### **Ouverture de postes.**

Monsieur le Maire expose que suite à la promotion de certains agents communaux, validée en Comité Technique du mardi 20 juin 2017, il convient d'ouvrir les postes correspondant au nouveau cadre emploi.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de ces postes à l'unanimité.

### **Droit de préemption.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'intention d'aliéner d'un terrain sis à Lantriac rue du Grand pré, cadastré section AN n° 11.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption.

### **Divers.**

Exposé de Monsieur ARSAC concernant la sécurité dans le village du Roure.